

Création du troisième spectacle de Laurence SEMONIN «La Madeleine PROUST fait le tour du monde» - Subvention à l'Association Latitude 47

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le troisième spectacle de Laurence SEMONIN et dernier volet de la trilogie La Madeleine PROUST : «La Madeleine PROUST fait le tour du monde» sera créé en avril 2002.

Dans ce nouveau spectacle qui sera également donné à Besançon, la Madeleine PROUST découvre le Monde (New-York, Montréal, le Mexique, l'Inde, la Chine, ...), en franchissant les frontières, elle découvre l'inconnu qui, loin d'être hostile comme elle le craignait au-delà des barrières de la langue et des coutumes, lui ouvre les portes de la fraternité.

Mais elle découvre aussi la France, Besançon, Belfort, Marseille, ... «c'est bien la peine d'aller à l'autre bout du monde et ne pas connaître son pays».

Au cours de ce spectacle, la Madeleine PROUST, avec l'humour qu'on lui connaît, portera son regard sur notre capitale régionale.

Le budget prévisionnel de cette création proposée par l'Association Latitude 47 s'élève à 145 980 € (~957 566 F). Cette association sollicite la Ville pour une subvention à hauteur de 12 200 € (~80 026 F).

L'Assemblée Communale est appelée à en délibérer et en cas d'accord, la somme de 12 200 € sera imputée au chapitre 92.30.6574 CS 41000 abondé par un transfert de crédit de même montant du chapitre des dépenses imprévues (938) du budget primitif 2002.

«M. LE MAIRE : Vous avez la parole, Monsieur CHIRIER. Vous n'aimez pas l'accent du Haut Doubs ?

M. Alexandre CHIRIER : Je l'ai déjà pas mal, pas celui du Haut Doubs mais le franc-comtois. Je voulais savoir si la subvention que vous nous proposez entre dans le cadre d'une politique générale en matière de soutien à la création, s'il y a des règles de subventionnement, des critères objectifs voire des contrats d'objectifs, si cette proposition s'inscrit dans quelque chose de général. Deuxièmement je voudrais savoir si on peut avoir un peu plus d'informations sur cette association, Latitude 47, son objet, qui la préside, si Mme SEMONIN est salariée, enfin je ne sais pas comment ça fonctionne et puis troisièmement quel était l'avis de la commission culture sur ce soutien financier ?

M. LE MAIRE : La Madeleine Proust, tout le monde la connaît, l'association Latitude 47 aussi, c'est une association qui soutient les actions de Laurence SEMONIN. Mme PROUST dite Madeleine, dite Laurence SEMONIN va effectivement lancer un nouveau spectacle qui va être créé à Besançon et à Belfort, donc on parlera beaucoup de Besançon et de la Franche-Comté et c'est une action que nous avons décidé de soutenir, une action qui a été décidée en Municipalité et donc...

M. Alexandre CHIRIER : Ça ne passe pas en commission culturelle ?

M. LE MAIRE : C'est un soutien à une association pour un projet culturel mais on a été pris un peu par le temps parce que le spectacle va être créé dans quelques jours et il fallait aller assez vite.

M. Alexandre CHIRIER : Donc ça ne rentre pas dans la politique culturelle parce que c'est la promotion de Besançon, c'est ça ? J'ai bien compris, on va parler de Besançon...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas parce que ça ne passe pas en commission culturelle que ça ne peut pas rentrer dans la politique culturelle. Je vous dis que ce n'est pas passé par la commission culturelle...

M. Alexandre CHIRIER : Parce que c'est de la promotion, si j'ai bien compris ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, Monsieur CHIRIER.

M. Alexandre CHIRIER : A titre personnel, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Vous en avez tout à fait le droit.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je suis un peu surpris de voir une subvention aussi conséquente pour une opération qui, pour moi, est purement privée. J'avoue que ça me choque un petit peu. Autant dans de nombreux cas on est favorable à des subventions, autant dans certains cas et j'ai souvenir notamment d'opérations et de subventions à Los Productions par le passé, nous sommes un petit peu réticents. Je trouve que la somme est importante pour une opération où je ne vois ni intérêt public ni intérêt général. Alors, c'est bien beau de dire qu'on va parler de Besançon, mais enfin il y a bien d'autres choses qui font parler de Besançon...

M. LE MAIRE : Bien sûr et qu'on soutient largement.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... oui, mais pour certaines qu'on ne soutient pas...

M. LE MAIRE : Par exemple, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, le Cirque PLUME qui n'est pas particulièrement public mais nous le soutenons et nous en sommes heureux et fiers, il y a eu plus de 14 000 - 15 000 personnes, c'est même une SARL je crois, le Cirque PLUME.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne mets pas les deux choses au même niveau et j'ai toujours été favorable au soutien apporté et aux subventions allouées au Cirque PLUME.

M. LE MAIRE : Mais pourtant c'est les mêmes remarques.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je trouve que là il y a une certaine disproportion entre le budget général et la subvention qui est accordée pour ce spectacle. C'est pour ça que, tout comme Alexandre CHIRIER, j'aimerais connaître avec précision la comptabilité de cette association Latitude 47, ce qu'on est, je crois, en droit d'exiger, dans la mesure où l'aide est de 80 000 F pour cette opération. Je précise quand même que j'apprécie beaucoup le spectacle de Laurence SEMONIN. Je reconnais qu'elle a créé un personnage tout à fait original et qui a en effet fait parler de Besançon mais certainement plus du Haut Doubs. C'est vrai que c'est très original, je ne nie absolument pas cela ni le caractère artistique des choses...

M. LE MAIRE : Eh bien nous l'aidons par le biais de cette association.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'estime que cette subvention est un petit peu trop importante par rapport au budget général de l'opération et par rapport à d'autres choses qu'on ne subventionne pas.

M. LE MAIRE : C'est votre avis, Monsieur RENOUD-GRAPPIN».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, adopte cette proposition et en décide ainsi.

Visa préfectoral du 20 mars 2002.